

OBSERVATIONS DU PUBLIC REÇUES PAR MESSAGERIE

8 février 2022

Projet de déviation de Jargeau, je donne mon avis dans le cadre de l'enquête complémentaire : Je n'accepte pas la minéralisation des sols prévus par ce projet. Nous avons besoin de préserver les terres agricoles, c'est absolument vital pour les générations futures, là comme ailleurs. Le projet de pont à Jargeau et ses conséquences sur la circulation de poids lourds, sur la destruction d'hectares de terres et l'environnement est inutile. Je suis effaré quand je vois tant de constructions d'entrepôts immenses en divers lieux du département.

Pierre Moreau, Collectif de la Grande-Pièce la Chapelle-St-Mesmin. le 8/02/2022

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur,

Ce projet est en total opposition avec l'évolution de notre société.

Premièrement,fortement impactant au niveau environnemental, il se fait sur une zone naturelle classée nationalement et internationalement (patrimoine mondial de l'UNESCO). L'impact de l'homme devrait, si nécessaire, se faire au service de la préservation et non de la destruction de cet écosystème. Le déboisement et l'exploitation des ressources géologiques en est la résultante.

Deuxièmement, l'évolution des déplacements humains nécessite des aménagements réfléchis (transports collectifs, voies de circulation douces ...) se libérant du tout pétrole et du transport individuel.Ce projet est en opposition complète avec cette nécessaire transformation .

Troisièmement, pas où peu d'étude ont été réalisées pour trouver une alternative pour fluidifier la circulation au niveau des communes de Jargeau et de Saint Denis de l'hôtel (création de Rond points, aménagement des voies existantes).

Notre société a besoin d'évoluer, de se moderniser. Cette évolution et cette modernisation doit être au service du bien commun, c'est à dire de notre environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.
C DESBREE

Ce nouveau pont est une aberration. A l'époque où tout le monde semble d accord pour réduire les émissions de carbone et où il serait préférable de réduire la circulation routière, ici on fait tout pour la favoriser

Si tout simplement le Maire de Jargeau avait pris des mesures pour reculer la circulation à l'entree et à la sortie du pont déjà existant! Mais il n'en a rien fait. La construction du nouveau pont est un véritable carnage pour la faune et la flore,et j'en suis attristée et désabusée de voir tant de gâchis.
Jacqueline Guerdoux

9 février 2022

Concernant le projet de déviation RD921 à Jargeau, j'estime que

- La déviation entrainera une amplification des nuisances liées à l'apport de nombreux camions en particulier
- Aucun aménagement de sécurité n'a été envisagé par le département ou les communes
- Les solutions techniques envisagées pour pallier le risque karstique ne manqueront pas de modifier à long terme le sous-sol de la Loire
- La compensation des zones détruites ne prennent pas suffisamment en compte la destruction des zones humides qui sont primordiales pour le maintien de la biodiversité
- Enfin, ce projet répond à des problématiques qui sont d'un autre âge. A une époque où les ressources en énergies fossiles vont s'amenuiser, le tout routier est une aberration.

Cordialement. DOUCET Jean-François

En tant que riverain, je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique complémentaire concernant le projet de déviation de la RD921. Faisant fi de la haute valeur environnementale d'une zone jusqu'ici préservée des interventions humaines, le projet de déviation de la RD921 impliquant la construction de larges routes et d'un pont sur la Loire constitue une atteinte insupportable à l'environnement. La sous-estimation du nombre de zones humides et de leur surface n'est qu'un exemple parmi d'autres du profond mépris des promoteurs de ce projet à l'égard du patrimoine représenté par la Loire.

Comme le souligne bien l'avis indépendant de la MRAE, "l'origine ancienne du projet se reflète dans sa conception d'un développement inéluctable du transport routier sur le territoire" et "le projet ne fera qu'encourager l'usage des véhicules individuels motorisés et la circulation des poids lourds" alors même qu'il a été constaté que leur usage dans la zone concernée est actuellement en diminution (mouvement que le télétravail ne va faire qu'accentuer).

Par ailleurs, l'avis mentionne à juste titre que la modification des têtes du pont actuel reliant Jargeau à Saint-Denis-de-l'Hôtel (situé à moins de trois kilomètres) et l'adjonction d'une passerelle n'ont pas même été étudiées, alors qu'elles auraient pu depuis longtemps résoudre l'essentiel des difficultés actuelles.

Les risques d'effondrement du pont et de pollution des eaux souterraines, établis par un rapport du BRGM dont le Conseil départemental a cherché à occulter l'existence, n'ont pas été pris en compte lors du choix du tracé de la déviation, alors même que tous les habitants de Mardié savent que le lit du fleuve est particulièrement instable dans la zone concernée. Ce rapport du BRGM soulignait que "la survenue d'un effondrement d'origine karstique sur l'emprise du projet est possible, voire probable, en particulier en cas de crue de la Loire".

L'ampleur des atteintes à la biodiversité (destruction de zones humides rares) et les nuisances (bruit, pollution) induites ainsi que l'artificialisation des terres inhérentes à ce projet vieux de vingt ans ne sont pas justifiées. Le Conseil départemental devrait y renoncer et, s'il ne le fait pas, l'Etat devrait intervenir afin de sauver cette portion de Loire censée être protégée par son statut Natura 2000 et son inscription au Patrimoine mondial.

Laurent d'Ersu
